

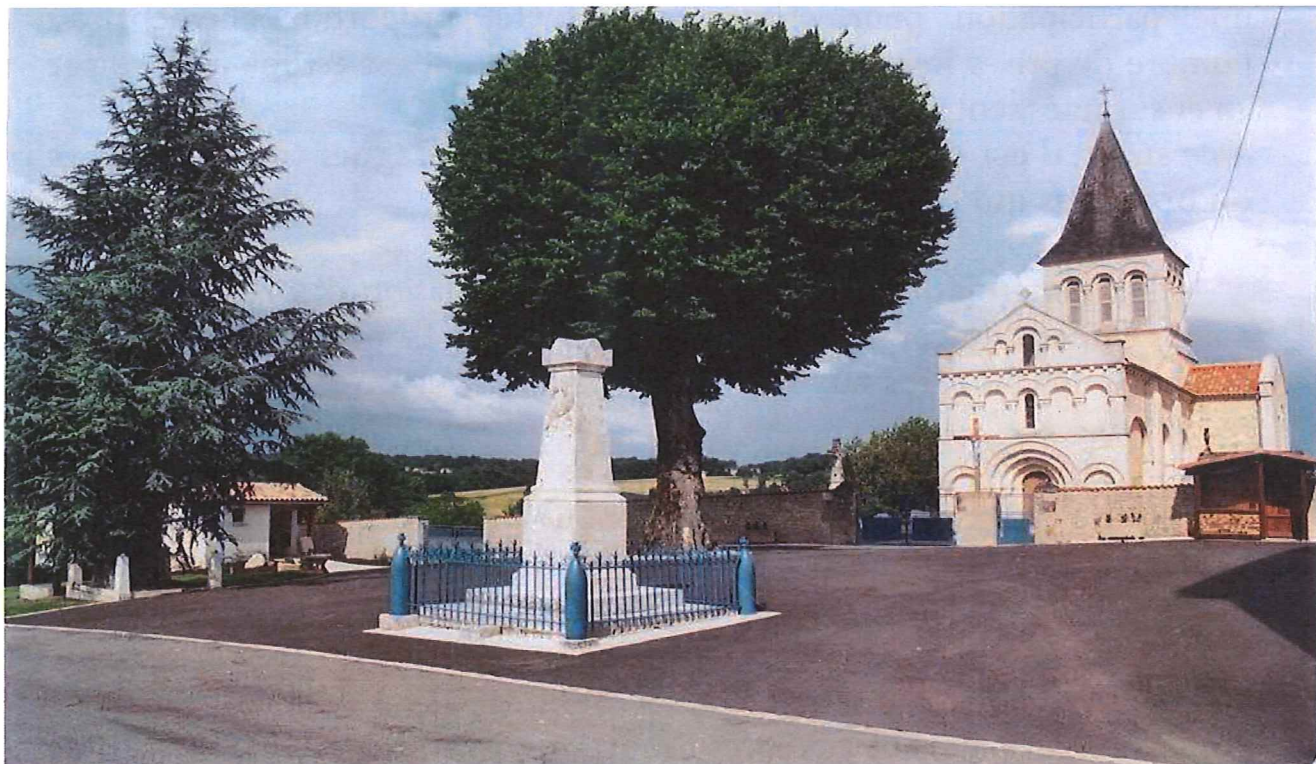
Année 2018

N° 14

Date de
parution :
07/12/2018



CURAC *INFOS*



Sommaire :

- Mot du Maire
- Infos diverses
- En bref
- Travaux pont & décharge Pomponnaud
- Fontaine de Chez Trussaud
- Numérotation des maisons + rues
- Repas des aînés
- Amicale des chasseurs et comité des fêtes de Curac
- ADMR
- Etat-civil 2017 et coordonnées.



Le mot du Maire

Chers administrés,

Avec l'année bien remplie qui s'achève, il est important et utile de prendre un peu de temps et de recul pour faire le point sur notre vie communale.

L'aménagement numérique du territoire par le très haut débit (fibre) est commencé. C'est Charente Numérique qui est chargé de ce déploiement. Cette décision a été actée par les élus communautaires, le 09 janvier dernier. Le coût du déploiement est estimé à 4,2 millions d'€, avec une participation pour chaque collectivité, proportionnellement au nombre de prises installées, pour nous le montant est estimé à 472 € par an et sur une trentaine d'années.

A ce sujet, il est demandé aux propriétaires d'élaguer tous les arbres ou branches qui touchent les fils téléphonique.

La numérotation des maisons et la nomination des rues / routes, après réunions du conseil municipal est finalisée. La prochaine étape sera de pauser les numéros aux maisons et panneaux de rues, quand nous les recevrons.

Des travaux ont été effectués au pont et décharge de Pomponnaud, par l'entreprise Montauban. Les services d'Agur sont intervenus, suite à la rupture d'une canalisation au niveau de la décharge.

« Chez Trussaud », M. Daniel SEBILLAUD a mis en valeur la fontaine, et par nos propres moyens, l'ouverture sera sécurisée ultérieurement.

La Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne, demande de très gros efforts financiers mais également d'adaptations. Ces regroupements successifs et rapide de nos quatre CDC, n'ont pas permis d'harmoniser le coût des compétences transférées, malgré de nombreuses réunions ou séminaires.

Malheureusement, les communes seront très impactés financièrement.

Bonne année et bonne santé à tous.

Le Maire,
Monique SEBILLAUD

Infos Diverses

PRELEVEMENT A LA SOURCE

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu entre en vigueur le 1er janvier 2019. Toutefois, tout n'est pas encore au point pour que cette réforme, très complexe, devienne pleinement effective. La loi de finances contient ainsi quelques mesures d'ajustement sur ce point. Est notamment visé le cas du prélèvement à la source sur les salaires versés par les particuliers employeurs. Cf. nounous, employés à domicile et prélèvement à la source 2019.



TAXE HABITATION

La loi de finances 2018 a instauré une réforme de la taxe d'habitation qui prévoit pour une majorité de Français une baisse de cet impôt par tiers en 2018 et 2019, avant une suppression totale en 2020.

Pour environ 80 % des ménages français dont les revenus ne dépassent pas un certain plafond, la taxe d'habitation de 2018 baissera d'environ 30 % par rapport à celle de 2017. Une nouvelle baisse aura lieu en 2019 : le montant de cet impôt sera diminué de 60 % par rapport au montant 2017, avant une suppression définitive de la taxe d'habitation en 2020.

REDEVANCE TELE



Le montant de la redevance télé augmente normalement chaque année. Ce ne sera pas le cas en 2019 : la redevance sera du même montant qu'en 2018, soit 139 euros en métropole.



ELECTIONS EUROPEENNES EN 2019

Les prochaines élections européennes auront lieu dans les 27 États membres de l'Union européenne (UE) entre le 23 et le 26 mai 2019.

En France, elles auront lieu le **dimanche 26 mai 2019**



AMICALE DES VOLONTAIRES ET DONNEURS DE SANG

LES JEUNES PRENNENT LE RELAIS

Quelle joie particulière pour les amicalistes qui accueillent les donneurs à l'entrée d'une collecte de voir arriver des jeunes en nombre ! Ils arrivent parfois avec un membre de leur famille, souvent en petit groupe d'amis et ils donnent leur sang. Tout don a son importance pour les malades et les accidentés qui en ont besoin. En leur nom nous les remercions

Dès 18 ans, vous êtes considérés comme des adultes responsables, prouvez-le ! Vous trouvez que notre société n'est pas assez solidaire, montrez que vous êtes à la hauteur de vos convictions !

Vous n'avez pas envie de vous impliquer régulièrement dès aujourd'hui : c'est normal, nos donneurs habituels ne le sont pas devenus du jour au lendemain. Le geste médical du prélèvement vous impressionne et vous endolorit : vous serez déjà plus détendus lorsque vous reviendrez.

Car il serait inconcevable que vous ne reveniez pas, sauf contre indication médicale. Depuis des dizaines d'années, le don bénévole et volontaire permet de transfuser dans les meilleures conditions de sécurité possible. Venez remplacer ceux que l'âge ou la maladie empêche de continuer à donner, ils seront heureux de savoir que le relais est là.

Nous vous attendons lors des prochaines collectes à Chalais, de 16 heures 30 à 19 heures 30 :

- **lundi 21 janvier**
- **lundi 8 avril**
- **lundi 17 juin**
- **lundi 19 août**
- **lundi 21 octobre**
- **lundi 23 décembre**

Vous pouvez également donner à une collecte dans une autre Commune ou au site de transfusion sanguine de l'hôpital de Girac selon vos disponibilités.

Pour tout renseignement s'adresser
- au Président de l'Amicale Marc Duflot 25 rue de la Montagne Verte 16210 CHALAIS
Tel 05 45 98 27 93 Email annie.duflot@laposte.net
- au site de transfusion de l'hôpital de Girac 16470 SAINT MICHEL Tel 05 45 91 46 44

IMMATRICULATION (Cartes Grises)

Petit rappel : les demandes de cartes grises doivent s'effectuer sur le site internet directement (<https://immatriculation.ants.gouv.fr>), plus de demandes papier.

Vous avez la possibilité, en cas de difficulté, de vous rendre à l'accueil de la **Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne, située « Rue Jean Rémon » à Chalais**, pour faire cette démarche.

L'agent, à l'accueil a été formé pour aider aux demandes. Ce service est gratuit.



URBANISME

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Petit rappel :

- **Certificat d'urbanisme**

Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables à un terrain donné. Il existe 2 types de certificat

Le certificat d'information renseigne sur :

- les règles d'urbanisme applicables à un terrain donné (règles d'un plan local d'urbanisme, par exemple),
- les limitations administratives au droit de propriété (par exemple, *servitudes d'utilité publique*, *droit de préemption*, zone de protection dans le périmètre d'un monument historique),
- la liste des taxes et participations d'urbanisme (par exemple, taxe d'aménagement, participation au financement d'équipements publics).

Le certificat opérationnel renseigne sur :

- les règles d'urbanisme applicables à un terrain donné (règles d'un plan local d'urbanisme, par exemple),
- les limitations administratives au droit de propriété (par exemple, *servitudes d'utilité publique*, *droit de préemption*, zone de protection dans le périmètre d'un monument historique),
- la liste des taxes et participations d'urbanisme (par exemple, taxe d'aménagement, participation au financement d'équipements publics).

En plus de ces informations, il indique :

- si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet,
- et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus, desservant le terrain.

- **Déclaration préalable de travaux (DP)**

Une DP est exigée si vous agrandissez votre maison et que cela entraîne la création d'une *surface de plancher* ou d'une *emprise au sol* inférieure à 20 m² (par exemple : surélévation, création d'une véranda, d'un garage ou d'une dépendance).

Attention : au dessus de 20 m², un permis de construire est obligatoire.

- **Permis de construire**

Le formulaire doit être complété de pièces dont la liste est limitativement énumérée sur la notice du formulaire.

Si votre projet de construction prévoit une surface thermique et une surface de plancher supérieures à 50 m², vous devez en plus joindre à votre demande de permis de construire une attestation indiquant que la construction respecte bien la réglementation thermique 2012 [application/pdf - 2.6 MB] .

Vous devez remettre votre dossier (formulaire et pièces à fournir) à votre mairie en 4 exemplaires.

Celui-ci peut être déposé sur place ou envoyé par lettre recommandée avec avis de réception.

À cette occasion, la mairie vous délivre un récépissé avec un numéro d'enregistrement mentionnant le point de départ de la date à partir de laquelle les travaux pourront commencer.

Des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires (cas par exemple pour des travaux sur une construction située dans un secteur protégé ou des travaux soumis à l'avis ou l'accord des Bâtiments de France...).

RAPPEL : CONCESSION CIMETIÈRE - COLUMBARIUM

Si vous souhaitez acheter une concession dans notre cimetière communal, merci de prendre contact avec le secrétariat de mairie afin de connaître les conditions et droits.

Prix : 23 € le m² (perpétuelle) et pour la case de columbarium 350 € pour 30 ans ; 500 € pour 50 ans.



SURVOL COMMUNE

Conformément aux instructions données par le Ministère de l'Intérieur et dans le cadre de la surveillance des lignes moyennes tensions pour le compte d'ENEDIS, Giragri17 nous informe que leur hélicoptère survolera la commune pendant la période du **19 novembre 2018 au 21 décembre 2018**, cette date pouvant être décalée en fonction des conditions météorologiques.

Caractéristiques de l'appareil :

BELL 206B Jet Ranger de couleur verte

Immatriculation : F-HCRH

MOUSTIQUE TIGRE

Originaire d'Asie du sud-Est, le moustique tigre fait l'objet d'un suivi spécifique car il peut, dans certaines conditions transmettre la dengue, le chikungunya ou le zika.

Le dispositif de surveillance mis en place dans la région a permis de détecter son implantation.

SACHEZ RECONNAITRE LE MOUSTIQUE TIGRE



C'est un moustique : il a deux ailes, une paire d'antennes longues et une trompe dans le prolongement de la tête.

Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune) sur le corps et les pattes. Il est très petit environ 5 mm, il est source de nuisance et pique le jour. Sa piqûre est douloureuse.

DECLAREZ SA PRESENCE

Si vous pensez avoir vu un moustique tigre, le signaler sur le portail :

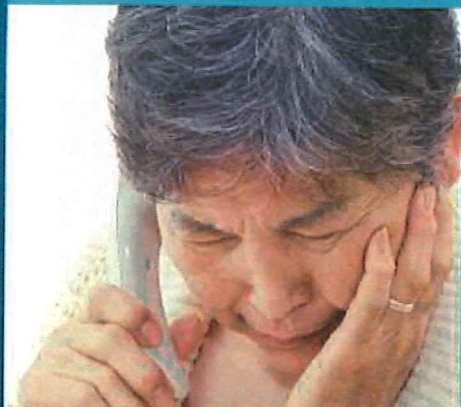
www.signalement-moustique.fr.

ECOUTE ET LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

**CELLULE ÉCOUTE ET LUTTE
CONTRE LA MALTRAITANCE**

**DES PERSONNES VULNÉRABLES
DE 60 ANS ET PLUS**



**Direction de la solidarité
Direction handicap dépendance**

La cellule d'écoute et de lutte contre la maltraitance des personnes vulnérables en Charente :

- Réceptionne les appels téléphoniques des situations de maltraitance à domicile et en établissement,
- Analyse les situations et évalue le danger,
- Oriente et suit le traitement des situations de maltraitance en partenariat avec les professionnels,
- Assure le lien avec le numéro national de lutte contre la maltraitance : le 3977.



**Permanence téléphonique
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h**

05 16 09 50 90

Hors permanence téléphonique : contacter le 3977

Pour toute correspondance :
Conseil général de la Charente
Direction de la solidarité
Direction handicap dépendance
Service coordination et signalements
31 boulevard Émile Roux
CS 60 000 - 16917 Angoulême codex 9

ANAH – AIDES FINANCIERES

Propriétaires



**sécurité, confort, salubrité,
déduction fiscale,
économie d'énergie, accessibilité.**




L'Anah PROPOSE DES AIDES FINANCIERES

- **propriétaires occupants** désireux de réaliser des travaux :
 - **d'économie d'énergie** en vue de réduire la facture énergétique,
 - **d'adaptation au handicap** ou de **maintien à domicile** dans le cadre du vieillissement.

Ces aides sont soumises à des critères de ressources. Une demande en ligne peut être initiée sur le site monprojet.anah.gouv.fr

- **propriétaires bailleurs** souhaitant réhabiliter un logement en vue de louer à des ménages aux revenus modestes.

Pour tous renseignements, la délégation locale de l'Anah est à la disposition des propriétaires au 05.17.17.38.29

SERVICE MOBILITE

Des courses à faire ?
Un rendez-vous médical ?
Des démarches administratives ?
Une visite à un proche ?
...



Transport à la demande,
service mobilité
Pour tous, en Sud Charente

05 45 98 20 61



Service ouvert à tous les habitants de la Communauté de Communes (CDC) Lavalette Tude et Dronne
Prise en charge et retour au domicile
Pour des déplacements hors secteur, nous consulter
Frais de parking à la charge du client



déplacements proposés



Tarifs aller-retour :
Base forfaitaire de 5 €
+ 0,15 €/km

Départ de :
Chalais, Montmoreau, Aubeterre

Adhésion obligatoire au centre socioculturel

Membres de la Communauté de communes (CDC) : 7 €
Hors CDC : 10 €



Ne pas jeter ce document sur la voie publique (IPNS)

NOUVEAUX HABITANTS

Rappel : Il serait souhaitable que les nouvelles personnes qui arrivent sur la commune se fassent connaître et nous communiquent leurs coordonnées, téléphones, mails, etc. afin de pouvoir les informer des manifestations diverses, cérémonies et autres, Merci.

EN BREF

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2019



CURAC, comme toute les communes de moins de 10 000 habitants, fait l'objet d'une collecte (recensement de la population) tous les cinq ans.

*Le recensement aura lieu du **17 janvier au 16 février 2019.***

Un agent recenseur pour la commune, identifiable par une carte officielle tricolore comportant une photographie et la signature du Maire de la commune se rendra à votre domicile à partir du 17/01/19.

Il s'agit de Monsieur HUARD Marc (voir photo ci-dessus).

Il vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans le logement recensé et une notice d'information. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires, il est également possible cette année de faire le recensement directement sur internet :

www.le-recensement-et-moi.fr

En cas d'absence, vous pouvez aussi confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin ; à charge pour lui de les transmettre à l'agent, ou les retourner à votre mairie ou à l'Insee.

Votre réponse est importante. La qualité du recensement en découle. Participer au recensement est un acte civique mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la mairie au 05.45.98.26.31.

Vous pourrez consulter les résultats du recensement sur le site www.insee.fr

***** Ronde des crèches 2019 : le 16 et 23 décembre *****

Chaque année, les bénévoles qui le souhaitent, réalisent la crèche dans l'église de Curac, le dernier dimanche de novembre. De plus en plus de monde viennent y participer. Un moment convivial. Merci à vous.



***** Arbre de Noël de Curac *****

En décembre, dans la salle de la CDC, est organisé l'arbre de Noël pour les enfants de CURAC, tradition maintenant ! Le père de Noël a la gentillesse d'offrir un cadeau au moins de 11 ans.

***** Nouvelle chasse aux œufs cette année *****

Le 25 mars 2018, avec un temps très pluvieux, la commune a de nouveau organisé une chasse aux œufs de Pâques.



La matinée s'est terminée par un apéritif offert par la municipalité.

TRAVAUX PONT ET DECHARGE A POMPONNAUD

En 2017 lors de la réparation par la DDT des ponts de Pas Picot sur la RD 461, la municipalité a souhaité faire expertiser par leur service les deux ponts de Pomponnaud qui sont de notre compétence puisqu'ils sont situés sur une voie communale.

L'examen a révélé une situation inquiétante pour ces deux ouvrages, En effet la structure composée de pierres de taille présentait des cassures à plusieurs endroits, en particulier au niveau des « dalots » (pierres posées à plat sur les jambages et qui soutiennent la chaussée), ainsi que les ancrages latéraux déformés par la présence de racines et de végétations diverses.



Ces ponts d'un autre âge ont bien tenu jusque là, pour autant le trafic routier et les charges à supporter par ces ouvrages aujourd'hui, n'ont rien à voir avec le poids des véhicules d'autrefois.

Il a donc fallu envisager la réparation selon deux hypothèses :

- la première consistant à démonter entièrement les deux ponts pour remplacer les dalots cassés par des neufs en bétons armés et reconstruire l'ensemble ; cette solution sans doute très efficace nous amenait dans un budget bien trop lourd pour la commune !

- la deuxième solution consistant à placer sous le tablier de chaque pont des poutres métalliques galvanisées ancrées dans les jambages, La DDT nous a assuré de la fiabilité de cette méthode et c'est donc ce deuxième choix moins onéreux qui a été retenu par la municipalité.

L'intervention sur ce type d'ouvrage a nécessité des autorisations auprès du SABV Dronne Aval ; de la DDT mais aussi de l'ONEMA (Office National de l'Eau et Milieux Aquatiques) et rien ne peut se faire sans leur aval.

En parallèle, comme la loi nous l'impose, nous avons consulté trois entreprises :

- Entreprise SENTOU de Parcoul
- Entreprise MONTAUBAN de Chalais
- Entreprise SEBILLAUD de St Quentin

C'est l'entreprise MONTAUBAN qui a obtenu le marché pour un montant de 8848 Euros HT pour le pont de la Viveronne et de 8083 Euros HT pour le pont de décharge.

Le financement a été rendu possible par un prêt de 15000 Euros sur 10 ans au taux fixe de 1,55 % auprès du crédit agricole ; le soulté ainsi que la TVA ont été autofinancés par la commune.





Les travaux se sont déroulés en septembre et octobre dernier. Un imprévu est venu se glisser dans le chantier ; en effet une conduite d'eau potable passait sous les deux ponts, il a donc fallu qu'AGUR intervienne pour déplacer la canalisation. Les frais engendrés par cet incident ont bien entendu été pris en charge par cette société.

La route barrée pendant un bon mois a sûrement occasionné quelques gênes auprès des usagers et nous nous en excusons mais pour permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions, cette fermeture était vraiment nécessaire,

Un petit bémol tout de même concernant le ou les petits malins qui ont cru intéressant de chercher à voler du fuel dans la pelleteuse et qui ont détérioré la citerne PVC pour le stockage de l'eau.

Les travaux sont maintenant terminés, souhaitons qu'ils assurent pérennité aux deux ponts pour le bon usage de tous.



FONTAINE DE CHEZ TRUSSAUD

Depuis des années et des années, des discussions se faisaient autour du sujet de la sécurité de la fontaine de Chez Trussaud. mais sans que, jamais rien n'évolue.

Cette fontaine qui se situe au bout d'un chemin rural, après la voie communale n° 108 au départ du village de Chez Tournaud était très dangereuse : voir ci-après :



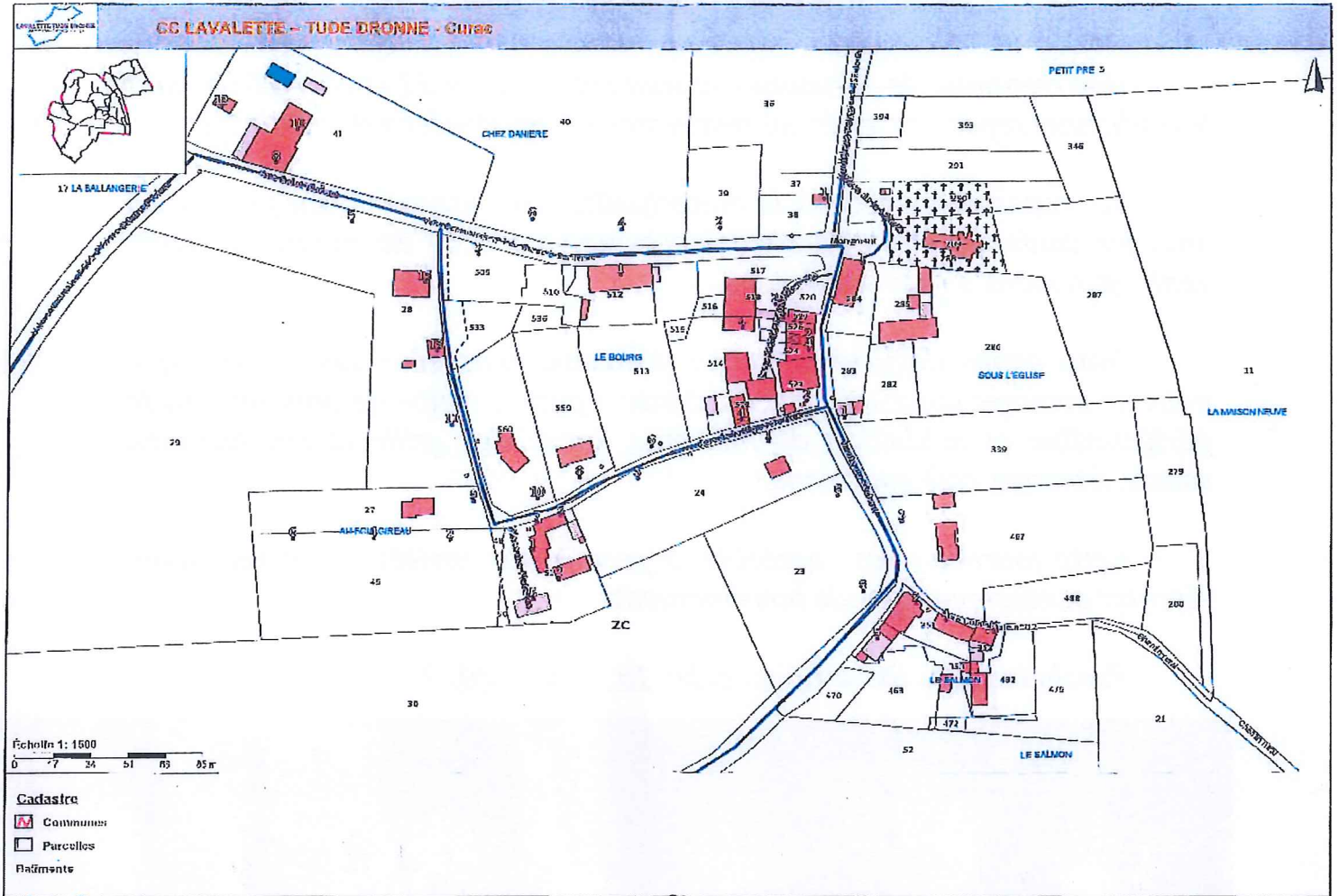
Comme vous le constatez, l'eau se trouve au niveau du sol, une simple grille posée dessus, faisait « office de protection ».

Après consultation de plusieurs artisans, et étude de ce qui pouvait être réalisé à moindre coût, il a été voté, la rehausse de ce puits avec un enduit en moellons pierres ; le tout pour un montant de 1533,15 € HT.

Si vous vous promenez de ce côté vous pourrez ainsi constater le travail et surtout la mise en sécurité des lieux.



NUMEROTATION DES MAISONS ET NOMINATIONS DES RUES



La dénomination des voies communales et la numérotation des maisons a été mise en œuvre, dans le cadre d'une géolocalisation précise des habitants, et ceci, suivant la délibération n° 2018.05.05 du 25/07/2018 du conseil municipal de Curac,

Cette numérotation facilitera l'accès des services publics ou commerciaux, les secours, livraisons, dépannages, distribution du courrier, colis, GPS, relevage des compteurs, fibre optique, GPS, etc....

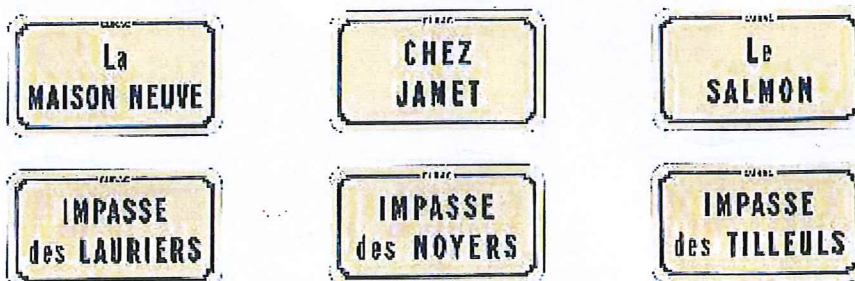
Ce changement d'adresse a été enregistré par les soins de la mairie auprès de la Préfecture, des impôts, cadastre, poste, etc... De votre côté, vous devrez faire ce changement d'adresse auprès de tous autres organismes : services officiels ou connaissances.

La maison que vous habitez doit être équipée d'une boîte aux lettres normalisée implantée en limite de propriété (c'est-à-dire accessible depuis le domaine public). L'accès à votre boîte doit s'effectuer par une voie carrossable et ouverte à la circulation publique.

Afin que votre courrier soit bien distribué, il est également indispensable d'afficher sur votre boîte tous les noms des membres de votre foyer et adresse.

La commune prendra en charge la fourniture de votre numéro. Il vous sera donné très prochainement. De plus, de nouvelles plaques de rues/routes seront posées.

Exemples plaques Curac :



REPAS DES AINES

Une trentaine de personnes se sont retrouvés le 21 janvier 2018, pour le traditionnel repas des aînés, au restaurant « Chez Poirier » de Bardenac.

Ce repas est offert par la municipalité aux Curacois ayant plus de 65 ans ; les conjoints et-ou personnes accompagnantes - extérieures peuvent venir également, s'ils le souhaitent.

Nous avons dégusté un menu délicieux, mais nous savons tous que nous ne sommes jamais déçu à Bardenac : punch, soupe de poisson, salade périgourdine et médaillon de foie gras, tournedos grillé et ses légumes, salade, fromage, café gourmand.

Cette journée, très agréable, a permis aux invités de se retrouver, discuter et aussi partager de bons moments.

Prochain repas fixé au Dimanche 13 janvier 2019.



ASSOCIATION

Amicale des Chasseurs de CURAC

Comme les années précédentes, la grillade d'été sous le préau communal et le banquet annuel dans la salle des fêtes de Brie sous Chalais ont été appréciés des convives ; c'est pour cela que ces 2 manifestations sont reconduites e 2019 :

- Samedi 30 mars 2019 à Brie sous Chalais
- Samedi 3 août 2019 à Curac.

Nous remercions la municipalité et la secrétaire de mairie, pour la subvention annuelle et l'aide technique apportée.

Nous ne terminerons pas ces remerciements, sans oublier les propriétaires qui, nous permettent de chasser sur leurs terres.

Le bureau de l'amicale des chasseurs de CURAC (inchangé), vous souhaite en Saint-Hubert, une bonne année 2019.



Comité des Fêtes de Curac

Pour une reprise, l'année 2018 ne s'est pas trop mal passée. Après un début difficile avec la randonnée du brin d'aillet qui a eu lieu avec un très mauvais temps, l'année se termine mieux, avec la soirée choucroute ou une centaine de personnes ont apprécié le repas et l'animation musicale.

Pour 2019, nous reconduisons les mêmes dates : le brin d'aillet le 28 avril et une soirée choucroute le 19 octobre.

La réunion pour l'élection du bureau est fixée au 11 janvier 2019. Venez Nombreux.
Je souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Christian DURIS, président





1^{er} RESEAU FRANCAIS DES SERVICES A LA PERSONNE

Notre gamme de services peut vous faciliter la vie.

**Conserver son autonomie pour les personnes accidentées,
handicapées ou âgées par le service qui convient le mieux.**

Le service Prestataire ou le service Mandataire,

Ménage- Entretien du linge – Courses – Préparation des repas – Aide et Accompagnement (toilette, habillage...)

Régal ADMR, livraison de repas 7 jours sur 7 en liaison chaude à la demande du client. En raison de l'augmentation des besoins, 2 véhicules sillonnent le canton. Les bénéficiaires d'une retraite MSA ou titulaires de l'APA peuvent obtenir une aide.

SOINS 16, service de soins infirmiers à domicile pour les handicapés et les personnes âgées.

Le service « Aide aux familles » pour faire face aux obligations de la vie, garde d'enfants, entretien du logement.

N'hésitez pas à rencontrer les bénévoles, ils vous conseilleront et vous accompagneront dans vos démarches administratives. (50 % des coûts sont déductibles des impôts)

Permanences à Chalais 3 rue Pascaud Choqueur :	le lundi matin de 9 h à 12 h
Tél. 05 45 98 95 38	le jeudi matin de 9 h à 12 h
Tél. 06 78 83 52 10 (Président)	le jeudi après-midi de 14 h à 16 h 30
chalais@chalais.fede16.admr.org	

L'association apporte un plus pour sortir les aînés de leur isolement.

L'ATELIER MEMOIRE

Tous les 15 jours un groupe très studieux de 15 à 20 personnes se concentrent sur des exercices ludiques et plus compliqués sous la houlette de Jean-Marie Lemoine Une aide à domicile se charge du transport pour ceux qui ne peuvent se déplacer et les accompagne dans leurs recherches. Les efforts sont récompensés par un goûter.

L'ATELIER NUMERIQUE

Il vient d'être mis en place avec la collaboration du Centre Social, il va fonctionner jusqu'au mois de juin tous les 15 jours également. Pour les aînés les besoins d'utilisation des nouvelles technologies sont importants, l'évolution est très rapide et il ne faut pas que cette évolution les laisse au bord de la route. Le programme est établi pour que chacun puisse progresser à son rythme.

L'APRES-MIDI RECREATIF

L'animation a été confiée à la troupe « PHONO-LASER », l'Association a fait un bon choix. Les chansons d'hier



et d'aujourd'hui se sont enchaînées sans temps mort, souvent les airs très connus étaient chantés dans la salle. Maryvone a su faire participer le public avec « la tactique du gendarme » et a su faire rire déguisée en « bonne du curé ». Mélody, Géria, Séréna, Bruno ont enchanté le public qui les a longuement applaudi. En fin de spectacle avec l'hommage à Johnny la salle était en harmonie avec le chanteur, tous étaient debout et frappaient dans leurs mains. Un beau spectacle à Chalais, les 110 seniors sont repartis ravis. Avec la réussite de ce 15^{ème} après-midi récréatif,

l'ADMAR a rempli sa mission auprès des aînés du canton qui sortent peu, le covoiturage par quelques aides a domicile et les bénévoles ont permis à tous ceux qui le désiraient de participer.

Avec le soutien des communes le Président Marcel Soulard souhaite poursuivre cette manifestation.

Etat-Civil de 2017

Naissances



*SEBILLAUD Agathe

Née le 11 décembre 2017 à st Michel (16)

Mariages

* Néant

Décès

*GARCIN Pierrette

Décédée le 27 janvier 2017 à St Michel (16)



Anniversaire de Mariage

Le 27 avril 1968, à Curac avait lieu le mariage de Christian GUIBERT, et Maryvonne NORBELAT.

Une cérémonie d'anniversaire, pour les 50 ans de mariage a été organisée à la mairie de Curac le 28 avril 2018.

MAIRIE DE CURAC HORAIRES

Tel .05.45.98.26.31
mairie.curac@wanadoo.fr

Qui appeler en cas d'urgence ?

Le Maire : SEBILLAUD Monique
Le 1^{er} adjoint : SEBILLAUD Joël
Le 2^e adjoint : SOURISSEAU Michel

05.45.98.29.72

06.43.26.39.87

06.83.33.22.03

06.82.40.20.09

Mairie de Curac, ouverte au public, le :

Lundi de 9 h à 12 h

Jeudi de 13 h à 16 h 30.

Le Père Noël, ne pourra pas louper les décorations, situées « Route d'Yviers » Bois Blanc - Curac

